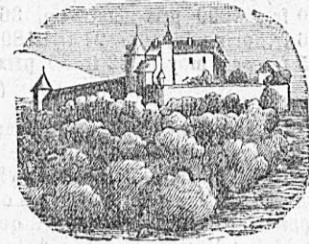




# LA GRUYÈRE



**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
Suisse... 1 an, Fr. 4 50  
... 6 mois, > 2 50  
Étranger... 1 an, Fr. 9 —  
... 6 mois, > 5 —  
payable d'avance.

**JOURNAL INDEPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

Paraissant le mercredi et le samedi.

**Prix des annonces et réclames :**  
Annonces: Canton, 10c.,  
Suisse, 15c.; Étranger, 20c.,  
la ligne ou son espace.  
Réclames: 30 c. la ligne.  
S'adresser à l'agence de  
publicité Haasensteind & Vo-  
gler, à Bulle, r. de Gruyères;  
Fribourg, rue St-Nicolas,  
ou à ses succursales.

Prix du numéro: 5 cent.  
On s'abonne dans les  
bureaux de poste.

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION: Rue du Tir 131, BULLE.

**HORAIRE D'ÉTÉ:** Bulle, dép. 6<sup>00</sup> 10<sup>30</sup> 2<sup>25</sup> 5<sup>03</sup> 8<sup>40</sup> — Bulle, arr. 8<sup>17</sup> 1<sup>40</sup> 4<sup>53</sup> 7<sup>40</sup> 10<sup>58</sup>

BULLE, le 19 juin 1900.

## CONFÉDÉRATION SUISSE

### CHAMBRES FÉDÉRALES

Vendredi, le Conseil national a discuté la gestion du Tribunal fédéral dont l'augmentation incessante des affaires a été constatée.

Le Conseil a ratifié dans son ensemble la gestion du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral.

Il a discuté ensuite le postulat invitant le Conseil fédéral à étudier la revision de la loi sur les expropriations. Ce postulat a été adopté à l'unanimité. M. le conseiller fédéral Brenner va se mettre immédiatement à l'étude de la revision demandée.

Est adopté également le postulat invitant le Conseil fédéral à étudier le moyen de parer au drainage des écus.

Enfin, le Conseil est invité à présenter un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de charger une commission d'experts de procéder à une étude sur l'élevage des chevaux; ces travaux seraient mis à la disposition des autorités compétentes.

La gestion liquidée, le Conseil national a commencé la discussion du postulat Baldinger qui demande qu'on reprenne sans retard l'examen du projet de loi concernant le contrôle des denrées alimentaires, ainsi que du projet de loi sur la police des forêts.

Samedi, la reprise immédiate de la discussion de la loi sur les denrées alimentaires a été repoussée par 55 voix contre 33 et celle sur la loi de la police des forêts par 48 voix contre 38.

Le Conseil a voté un subside au canton de Zurich de 360,000 fr. ou 40 % des frais pour la correction de la Toess, et 140,000 fr. pour les locaux de la division technique de l'Ecole polytechnique.

La motion Joos relative à l'obligation pour les banques d'émission d'avoir leur réserve métallique en or exclusivement a été repoussée.

Le Conseil des Etats a reçu du Conseil fédéral une demande de crédit pour la construction de l'hôtel des postes à Coire.

Vendredi, la discussion de la loi sur les tarifs

des chemins de fer a été reprise. Cette loi a été adoptée dans son ensemble par 30 voix contre 1.

Le Conseil des Etats a voté un crédit de 135 000 francs pour la construction d'une annexe à la Station fédérale d'essais agricoles du Liebfeld.

Les deux Conseils se réuniront en Assemblée fédérale le jeudi 21 juin, à 8 h. du matin, pour l'élection d'un juge suppléant au Tribunal fédéral en remplacement de M. Gustave Pictet, décédé, et pour statuer sur un recours en grâce.

Le Conseil fédéral a adressé à l'Assemblée fédérale un message concernant l'assurance militaire contre la maladie et les accidents.

Armée. — Le Conseil fédéral a nommé inspecteur de seconde classe d'artillerie le premier-lieutenant d'artillerie Hans Bröderlein, à Liestal.

Le premier-lieutenant d'administration A. Jeangros, jusqu'ici commis à la chancellerie du bureau d'état-major général, est nommé chef de la chancellerie de ce bureau.

Le Conseil fédéral a nommé, en outre, commandant du régiment d'infanterie n° 3, le major J.-J. Kohler, de Lausanne, promu en même temps au grade de lieutenant-colonel d'infanterie.

Office des chemins de fer. — Le Conseil fédéral a nommé directeur de l'Office international des chemins de fer, en remplacement de M. Numa Droz, M. Forrer, conseiller national, à Winterthur.

Les timbres commémoratifs. — En vertu d'une décision du Conseil fédéral, des estampilles de valeur postale spéciales doivent être mises en circulation à l'occasion des fêtes internationales commémoratives du 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation, à Berne, de l'Union postale universelle, qui se célébreront du 2 au 5 juillet prochain.

Il sera émis à cette occasion: des timbres-poste commémoratifs d'une valeur de 5, 10 et 20 cent.; des cartes postales commémoratives d'une valeur de 5 et 10 cent.

On devra pouvoir se procurer ces estampilles de valeur spéciales, à leur valeur nominale, pendant la période du 2 juillet prochain au 31 décembre 1900, auprès de chaque office de poste comptable,

ainsi qu'auprès des débitants particuliers d'estampilles de valeur reconnus comme tels. La durée de validité desdites estampilles expirera le 31 décembre 1900 à minuit. Les envois postaux qui, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1901 seraient affranchis au moyen de timbres commémoratifs devraient être traités comme non affranchis.

Après expiration de la durée de validité, soit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1901, l'administration des postes ne reprendra en aucun cas les estampilles de valeur commémoratives, c'est-à-dire qu'elle ne les changera ni contre d'autres estampilles valables ni contre espèces. Elle recommande au public, dans son propre intérêt, de ne s'en approvisionner que par quantités correspondant aux besoins de la période de validité (2 juillet au 31 décembre 1900).

Sur demande spéciale de sa part, le public pourra s'approvisionner dans le courant de l'année d'estampilles de valeur ordinaires.

Si, malgré toute la diligence voulue dans la fabrication, il n'était pas possible de confectionner jusqu'au 2 juillet prochain une quantité suffisante d'estampilles de valeur commémoratives, la vente au public en serait différée quelque peu.

Un bureau spécial de poste sera ouvert à Berne pendant les fêtes du jubilé de fondation de l'Union postale universelle, du 2 au 5 juillet. Il recevra et expédiera la correspondance des membres du Congrès et les oblitérera avec un sceau particulier, créé pour la circonstance.

Ce bureau ne recevra et n'expédiera que le courrier des gouvernements représentés, des fonctionnaires du service de l'Union postale universelle et des invités officiels.

Les nouveaux timbres de Grasset, oblitérés à ce bureau, ne tarderont pas à devenir une vraie rareté philatélique.

Suisses à l'étranger. — M. le comte de Courten, chef des soldats du pape, a donné sa démission. Il commandait la garde suisse depuis 20 ans. Son successeur sera le lieutenant-col. Meyer de Schauensee, de Lucerne.

Prix du blé. — Appendice pour 1897, 1898 et 1899 au Tableau des prix du blé (du froment) de 1770-1894 par Jules Maggi: 1897 prix maxi-

### FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 1

Reproduction interdite.

## Le Forgeron de Thalheim.

Nouvelle alsacienne, par G. DUCOUR.

En suivant la grande route blanche qui déroule son ruban à travers la vaste plaine de la haute Alsace, on aperçoit, sur la gauche, enserré de trois côtés par les dernières ramifications des collines jurassiennes qui viennent se terminer en forêts de hêtres, près de la voie publique, un petit village coquettement égaré sous un feuillage d'arbres fruitiers de la plus belle croissance. C'est Thalheim, dont le nom harmonieux dans la langue de Schiller a été oublié par tous les géographes qui se sont occupés de ce charmant coin de pays. Un ruisseau traverse, en murmurant, la localité. Sur les bords pousse follement des touffes de saules dont les feuilles argentées s'inclinent sur les ondes claires, quelquefois écumantes, quand les torrents des hivers y déversent leurs eaux troubles et violentes. Une délicieuse fraîcheur s'épand, en été, sous le dôme de verdure que forment les pommiers, les poiriers, les noyers et les cerisiers; et si, en automne, vous abordez un village, fatigué du chemin et peut-être de la vie, vous éprouvez, à l'aspect de ces maisons blanches entourées de ceps de vigne, un profond sentiment de bien-être et de doux repos. Arrêtez-vous un jour à Thalheim et vous n'en perdrez pas le souvenir.

A quelque cents pas des premières habitations, un peu écartée, mais reliée à la grande route par un chemin finement sablé et toujours bien entretenu, se dresse la cheminée noire d'une forge villageoise. La demeure à côté est propre. Les sarments d'une vigne encadrent les fenêtres de leur feuillage dentelé. Les volets sont verts, comme le désirait Jean-Jacques Rousseau. Et, à gauche de la porte, se trouve un jardin partagé en quatre carrés minuscules par deux allées en croix, l'une plus longue que l'autre. Un buis vigoureux retient la terre brune: chaque printemps, une main habile passe de gros ciseaux sur les jeunes pousses. On voit des fleurs un peu partout, que le soleil du matin caresse jusqu'à midi: ce sont des géraniums, des héliotropes, des dahlias, des lis et une superbe collection de rosiers, aux boutons de neige ou de feu. Bref, à la vue de ce paysage qu'on rêve une fois dans sa vie, on comprend aussitôt que l'on est dans un milieu honnête et bon, et, involontairement, on se souhaite de couler ses jours sous ce toit rouge qu'a déjà noirci la fumée de la forge.

Cette modeste habitation, que plus d'un regarde avec envie, appartient, en légitime propriété, à une veuve du nom de Catherine Feller, qu'on appelle communément Käthel. Elle n'a qu'un fils, Robert, le plus beau gars de Thalheim, et dont le bras nerveux, en battant le fer sur l'enclume, fait résonner bruyamment, du matin au soir, les échos des alentours.

C'est un jeune homme aux franches allures, le visage régulier, bruni par le feu de sa forge, et presque toujours triste depuis son retour au pays, après l'affreux guerre.

Sa mère en raffole. Souvent, au milieu de son travail, elle s'arrête à le contempler avec admiration et songe sans doute, sous ce bon regard qui répond à son sourire maternel, à l'homme qu'elle a perdu pendant l'année terrible. Car, pour eux comme pour beaucoup d'autres, pour l'Alsace surtout, la guerre a été cruelle, implacable: les fanfares de l'ennemi ont sonné le glas funèbre de l'époux, et le fils, à cette heure néfaste, que la veuve n'a pas oublié, passait le Rhin comme prisonnier de l'Allemand.

J'ai connu et je connais encore de braves Alsaciens qui, lorsque le hasard ou l'ennemi me conduisent dans la grande salle, me parlent, la lèvre triste, de ce lugubre événement. Tout un monde d'angoisses se déroute à mes yeux et il me semble, à les écouter ainsi, moi, hôte de passage, lire au fond de leur âme une douleur qu'on ne dépeint pas. Pour Robert, nature sympathique, bien développée par la lecture et la réflexion, doté d'une intelligence au-dessus de sa condition, il pensait souvent à la patrie perdue; et, quand le souvenir de la défaite venait le tourmenter, il avait comme une larme dans la voix et ses regards, aussitôt, s'assombrissaient.

Cependant, à la longue, ses souffrances intimes se calmaient, leur âpreté mordante s'émoûssait. Au moment où le lecteur fait connaissance avec notre héros, il n'en causait déjà plus volontiers; seulement, si on lui adressait cette question: Etes-vous heureux sous le régime du casque à pointe? un éclair traversait ses yeux et sa bouche n'avait qu'un rire amer. Parfois, il est vrai, Robert répondait brusquement:

— Non.



CANTON DE FRIBOURG

**Conseil d'Etat.** — Séance du 16 juin 1900.  
— Le Conseil rend un arrêté autorisant la commune de Bulle à élargir la rue de la Sionge.

**Cour d'assises.** — La Cour d'assises du II<sup>e</sup> ressort s'est réunie lundi matin. La première affaire appelée est celle dite de Corpataux.

L'acte d'accusation établit que Winkler, Victor, fils Pierre, de Fribourg et Barberêche, demeurant à Corpataux, âgé de 36 ans, célibataire, est prévenu de fraticide commis dans les circonstances suivantes :

Victor Winkler habitait avec sa mère à Corpataux, dans une maison voisine de celle où demeurait son frère naturel, Amédée Clerc. Les deux frères exploitaient chacun un domaine. Ils s'aidaient quelquefois réciproquement dans leurs travaux. A diverses reprises, ils avaient eu des altercations : Victor reprochait à Amédée des cas d'inconduite.

Le matin du crime, le 19 avril dernier, Clerc avait été à Fribourg après avoir enfermé sa femme. En l'absence du mari, on délivra la femme qui travailla avec son beau-frère et sa belle-mère.

A son retour, Clerc, irrité de voir sa femme en liberté, la conduisit au grenier et la frappa. Sur ces entrefaites arriva Victor Winkler, qui intervint dans la dispute entre les époux. Une rixe éclata entre les deux frères. Winkler prétend que son frère l'a frappé avec une faux et que lui, s'armant d'un « bock » (outil de cordonnier), s'est défendu. La victime fut trouvée assommée au bas des escaliers et expira le lendemain matin à 7 h., sans avoir repris ses sens.

Le même soir, le meurtrier se rendait à la pinte de la Tuffière et donnait une version du crime qu'il a contredite ensuite. Tels sont les faits.

La cour est présidée par M. Bise, président, assisté de MM. Torche, président, et Grolimont, juge. M. Paul Menoud est chef du jury. M. Robert Weck, substitut, occupe le fauteuil du ministère public. L'accusé est défendu par M. l'avocat Co-sandey.

Ce crime pouvant entraîner la peine de mort, l'accusé a bénéficié de l'article de loi qui, dans ce cas, l'autorise à former un jury particulier.

**Recrutement.** — Les opérations de la visite sanitaire et des examens de recrues auront lieu, pour notre canton, aux jours et aux lieux ci-après :

- III<sup>e</sup> arrondissement, 20, 21 août, Morat.
- III<sup>e</sup> arrondissement, 22, 23 août, Estavayer.
- III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> arrondissements, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31 août, Fribourg.
- II<sup>e</sup> arrondissement, 1<sup>er</sup>, 3 septembre, Romont.
- II<sup>e</sup> arrondissement, 4 septembre, Châtel-Saint-Denis.
- II<sup>e</sup> arrondissement, 5, 6, 7 septembre, Bulle.

**Lots de Fribourg de 20 francs.** — Vendredi a eu lieu le 3<sup>e</sup> tirage des lots de 20 fr. émis par la Banque d'Epargne Eggis et C<sup>o</sup>. Sont sortis :

- A 20,000 fr., le n<sup>o</sup> 81,908. — A 1000 fr., les n<sup>os</sup> 480, 43,160. — A 500 fr., les n<sup>os</sup> 80,175, 17,708.
- A 100 fr., les n<sup>os</sup> 48,691, 9370, 50,758, 58,115, 16,201. — A 75 fr., les n<sup>os</sup> 34,113, 9419, 15,540, 77,820. — Plus 236 numéros à 20 fr.

**Tramways de Fribourg.** — Mardi après midi a eu lieu la collaudation et mercredi la cérémonie d'inauguration des lignes de tramway Gare-Beaugard et Gare-Pérolles.

**Pension militaire.** — On apprend de Cousset que les parents de Charles Maradan, dernièrement décédé au service, toucheront de la Confédération une pension annuelle de 250 fr.

**Brevet d'invention.** — M. Jean Guillet, maître-charpentier à Treyvaux, vient d'obtenir un brevet d'invention définitif pour les écuries perfectionnées qu'il a construites à la Ferme-école de Sonnenwyl.

**Accident.** — Un jeune homme, M. Corminboeuf, ancien employé de la Brasserie du Cardinal, à Payerne, a été près d'Estavayer la victime d'un terrible accident. Arrivant à la porte de la ville, en bicyclette, il fit un écart pour éviter des passants, mais si malheureusement qu'il versa et sa tête alla heurter un des boute-routes qui borde le chemin. La mort a été instantanée. On l'enterra samedi au milieu d'une nombreuse assistance, émue bien douloureusement par cet horrible accident.

GRUYÈRE

**Musique.** — Les membres passifs et amis de la Société de musique de Bulle, intentionnés d'accompagner cette dernière au concours fédéral d'Aarau et de bénéficier des avantages de la carte de fête, voudront bien s'annoncer, d'ici au mercredi 20 juin à midi, auprès de M. Morand, président, qui donnera tous les renseignements désirables. La carte de fête donne droit au repas, au logement, à la libre entrée dans la cantine et les concerts. (Communiqué.)

**Chemin de fer Bulle-Romont.** — Dans sa séance du 12 courant, le conseil d'administration a approuvé le rapport et les comptes pour 1899. Il proposera à l'assemblée des actionnaires de payer un dividende de 5% aux actions, de verser 9500 fr. au fonds de renouvellement (88,000 fr.) et 2800 fr. au fonds de réserve (26,300 fr.). Un solde de 1439 fr. 11 sera reporté à nouveau.

L'assemblée générale des actionnaires a été fixée au mercredi 27 juin, à 2 heures, à Bulle, au siège social.

**Restitution.** — La C<sup>o</sup> du chemin de fer Bulle-Romont a reçu d'un anonyme le montant de 550 fr. à titre de restitution.

**Course des Payernois.** — Par un temps superbe, la journée de dimanche a été, dès le matin, pleine de gaieté et d'entrain à Bulle. Nos joyeux hôtes d'un jour, 230 dames et messieurs, sont arrivés de Payerne conformément au programme; la réception par la Musique de Bulle a été des plus cordiales et l'harmonie entre les deux sociétés a de suite donné ses preuves.

Après le cortège en ville, on s'est rendu aux frais ombrages de la belle forêt de Bouleyres, la chaleur tropicale ayant découragé les participants à la course de prolonger leur excursion jusqu'à l'antique cité de Gruyères.

Après le banquet de midi, des plus animés, servi à souhait à la grande salle des Alpes, voilà l'heure du concert qui n'arrive que trop vite : dix morceaux des mieux choisis forment le régal que l'« Avenir » nous offre tout gratuitement. Naturellement, le public, toujours friand de musique, s'est pressé nombreux dans les jardins des Alpes et a savouré avec plaisir les belles productions de la puissante fanfare payernoise. L'heure du départ arrive, hélas ! avant même que le programme ait été épuisé, et il faut déjà se séparer.

Nous adressons à la dévouée société un chaleureux merci et souhaitons que les membres et amis des trois sociétés, « Avenir », « Espérance » et « Jeunesse de Payerne », conservent le meilleur souvenir de leur trop court séjour auprès de leurs voisins au pied du Moléson.

**Fabrique de chocolat.** — La fabrique de Broc passe entre les mains d'une Société par actions, au capital versé de 1 million, avec le nom de « Société anonyme de chocolat au lait F.-L. Cailler », siège social à Broc.

Les anciens propriétaires, MM. Cailler, Ballet et Ruchonnet, restent à la tête de l'entreprise, dont ils forment le conseil de direction.

Le conseil d'administration, présidé par M. J. Gretener, à Bulle, comprend en outre les membres suivants : MM. Cailler, administrateur délégué; Girardet, banquier, à Lausanne; Chavannes, banquier, à Lausanne; W. Cuénod, banquier, à Vevey.

**En Tribunal criminel.** — Le 16 avril dernier, le nommé Sela, ouvrier italien, à Montbovon, avait frappé de deux coups de couteau le sieur Ansaldi, audit lieu. Ce dernier souffre encore d'une certaine incapacité de travail.

Samedi passé le Tribunal criminel de la Gruyère a condamné Sela à trois ans de maison de force.

Espérons que ce châtement exemplaire produira l'effet espéré.

**Concours de petit bétail à Bulle.** — On apprend avec plaisir que les comptes de ce concours bouclent par un léger boni. Tant mieux. La Société pour l'amélioration du petit bétail va mettre à l'étude un concours de produits du petit bétail pour la boucherie et la charcuterie.

**Accidents.** — Lundi, un nommé Ruffieux, employé à la scierie Tornare, à Charmey, a eu la main affreusement mutilée par un cylindre; deux doigts sont tout à fait séparés de la main.

— Un nommé Olivier Pernet, âgé d'une soixantaine d'années, en service depuis longtemps chez

M. G., à Montbovon, est allé samedi après midi dans la forêt au bord de la Sarine pour chercher des tuteurs de haricots. Etant boiteux, on suppose qu'il aura glissé à un endroit dangereux et été entraîné par le courant. Son cadavre n'a été retrouvé que lundi après midi.

**Bétail foudroyé.** — Vendredi, vers 7 h. du soir, un autre triste accident est arrivé sur le pâturage des Loyettes, près de Villars-s-Mont. Du bétail appartenant à plusieurs propriétaires paissait dans ce pâturage, que traverse la conduite électrique de la Chaudanne, lorsqu'une pièce de bétail alla se frotter contre l'un des poteaux qui était en mauvais état. Le poteau se brisa et entraîna un second dans sa chute, de telle façon que le fils de la conduite tombèrent à terre sur une certaine longueur. Quatre pièces de bétail, un taureau et trois vaches, sont tombées foudroyées pour avoir marché sur ces fils.

**La saison.** — Le Progrès de Château-d'Ex annonce que les hôtes de la saison d'été commencent à arriver. Chaque jour, les postes ou les voitures particulières amènent des voyageurs, les uns pour quelques jours seulement, d'autres pour passer la saison dans notre vallée. Un peu partout, en Suisse, on annonce l'affluence des étrangers; on peut donc espérer que notre contrée bénéficiera aussi de cet exode de touristes et que nos maîtres d'hôtels, qui font de grands sacrifices pour se mettre à la hauteur des exigences modernes, y trouveront leur profit.

BIBLIOGRAPHIE

**Pour bien voir l'Exposition.** — Les guides, à l'Exposition, ne manquent pas; mais quel est le plus substantiel, le plus complet et le plus pratique? Quel est celui qui offre le plus d'avantages à ses acheteurs? Certainement le *Paris-Exposition* publié par l'Almanach Hachette.

Le *Paris-Exposition-Hachette* s'adresse à toutes les bourses; il indique la manière de vivre à Paris avec le budget le plus restreint. C'est le seul guide qui donne les prix des restaurants populaires.

Le *Guide de l'Exposition*, publié par l'Almanach Hachette, offre à ses acheteurs tant de primes et d'avantages qu'il est impossible de rêver un guide plus avantageux; c'est le guide qui rapporte au lieu de coûter.

Un plan d'ensemble en couleurs, 16 plans partiels, 250 gravures, 35 bons donnant droit à des faveurs dans des restaurants, ou à des entrées à prix réduit dans les principales attractions de l'Exposition ou à des théâtres de Paris, sont contenus dans le *Paris-Exposition-Hachette* et font de ce volume de 512 pages qui ne coûte que 1 fr. 50, le véritable guide gratuit de Paris et de l'Exposition.

Le guide *Paris-Exposition-Hachette* sera non seulement le manuel indispensable des voyageurs à Paris et des visiteurs de l'Exposition, mais un livre qu'on reliera et qu'on gardera, et qui a sa place dans les bibliothèques et les familles, à côté de cette admirable petite encyclopédie populaire l'Almanach Hachette.

ÉTAT CIVIL DE BULLE

Mois d'avril 1900.

Naissances :

Allaman, Henri-Piacle, fils de François, de Fernioloz. — Jorand, Louis-Marius, fils de Pierre, de Rue. — Feigel, Jeanne-Marie, fille d'Ernest, de Sâles (Sarine). — David, Georges-Henri, fils d'Edouard, de Fribourg et Bâle. — Gex, Berthe-Marguerite, fille de Frédéric, de Bulle. — Berthet, Marie-Anne-Julia, fille de Charles, de Bulle. — Morand, Joseph-Elie-Louis, fils de Xavier, du Pâquier.

Décès :

Uldry, Alodie-Marie, d'Avry-dev.-Pont; 14 jours. — Pulver, Marie-Anne, de Rueggisberg; 72 ans.

Mariages :

Crotti, Alphonse-Benoît, de Bulle et Isonne (Tessin), et Desbilles, Léonie-Marie-Berthe, de Bionnens. — Andrey, François-Alfred, de Cerniat, et Barras, Antoinette-Eugénie, de Châtel-s.-Montsalvens. — Uldry, Arnold-Joseph, de Fribourg et Tavel, et Déforel, Maria-Claire, de Vaudens.

Fr. 4

les 6 mètres Loden double largeur.

Etoffe de grand usage, bon teint. — Lainages et cotonnerie pour robes et blouses, ainsi que draperie hommes dans tous les prix.

Echantillons franco. Gravures gratis. Waarenhaus v. F. JELMOLI A.-G., Zurich.

Pour 12 fr. 50 c.

320 mètres Cheviot anglais 140 cm. de large, noir, loutre et marine, pour un complet. — Lainages et cotonnerie pour robes et blouses de dames dans tous les prix. Echantillons franco. Gravures gratis.

Waarenhaus v. F. JELMOLI A.-G., Zurich.

